



## RÉUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L121-10 du Code des communes)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, le

**Mercredi 20 mars 2024 à 20 H**

Affiché le 13 mars 2024

Le Maire,  
Jean-Pierre BLANC



#### ORDRE DU JOUR :

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 08 février 2024*
2. *Approbation du Compte de gestion 2023 – Budget principal*
3. *Approbation du Compte administratif 2023 – Budget principal*
4. *Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 – Budget principal*
5. *Débat d'orientation budgétaire*
6. *Participation pour l'acquisition de fournitures scolaires*
7. *Participations diverses versées aux écoles*
8. *Vote des subventions aux associations*
9. *Approbation du règlement du Budget participatif*
10. *Protection sociale complémentaire – Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents*
11. *Instauration d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle*
12. *Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables*
13. *Convention avec l'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique dans le cadre de portage de biens - 9 rue de Donges*
14. *Convention avec l'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique dans le cadre de portage de biens - 1 place de l'Eglise*
15. *Questions diverses*